

**ARRÊTÉ DE NOMINATION DU RESPONSABLE CRB DEFLE ET DU SO DLM  
POUR LA COMPOSANTE CLEFF  
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/33 du 13/07/2023 portant approbation de la création de la composante CLEFF,*

*Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/34 du 13/07/2023 portant approbation des statuts (provisoires) e la composante CLEFF,*

*Vu les statuts provisoires en vigueur de la CLEFF, et notamment son article 14,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Université Bordeaux-III),*

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

Monsieur Sylvain Rigollet, ingénieur d'études, responsable administratif et financier de la composante CLEFF, est nommé responsable du CRB DEFLE et du SO DLM dans le périmètre de la composante CLEFF pour la durée courant jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 3:**

Madame la directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté.



*Fait à Pessac, le 11 septembre 2023*

Le Président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,



Lionel LARRÉ  
PRÉSIDENT

25 SEP 2023

Publié le :

Transmis à Mme la rectrice chancelière des universités le:

25 SEP. 2023